Unité Capitalisable Complémentaire

Direction d'un centre de vacances ou d'un centre de loisirs

Le diplôme :
L'Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) direction d'un centre de vacances ou d'un centre de loisirs est un diplôme professionnel de niveau IV complémentaire au BPJEPS créé par arrêté du 23 juillet 2004.

Le métier préparé :
Le titulaire de ce diplôme peut exercer les fonctions de direction dans les centres de vacances et les centres de loisirs y compris ceux qui accueillent plus de quatre-vingts mineurs durant plus de quatre-vingts jours.

La formation :
Toutes les formations BPJEPS organisées au CFFSN reposent sur le principe de l'alternance entre cours en centre de formation et périodes en entreprise. Cette situation de formation professionnelle nécessite un tutorat pédagogique et la recherche d'une structure d'accueil.

Organisation :
OI1 : Inscrire son action dans le contexte règlementaire, politique et social des centres de vacances et des centres de loisirs,
OI2 : Conduire un projet pédagogique en centre de vacances ou en centre de loisirs,
OI3 : Gérer le personnel du centre de vacances ou du centre de loisirs,
OI4 : Assurer la gestion administrative du centre de vacances ou du centre de loisirs.

Volume horaire :
80 heures en centre de formation réparties en 3 regroupements :
- 5 jours du 28 janvier au 01 février 2013
- 3 jours les 17, 18 et 20 juin 2013
- 2 jours du 23 au 24 septembre 2013.
105 heures en entreprise réparties en deux stages sur la fonction de directeur ou directeur adjoint.

Clôture des inscriptions :
28 décembre 2012

Formation :
8 mois de janvier à septembre

Les conditions d'accès :
- Etre agé(e) de 21 ans à l'entrée en formation,
- Etre titulaire d'un BPJEPS ou d'un BEES quelle que soit la spécialité,
- Formation accessible aux stagiaires inscrits sur un parcours BPJEPS.

Le financement
Frais pédagogique : 1000 € *montant maximum hors prise en charge.*

Les candidats peuvent bénéficier des conseils du CFFSN pour obtenir une prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle.

Possibilités d'hébergement et de restauration sur et aux abords de la base de loisirs de Cergy Pontoise.
Tarif de restauration reduit pour les stagiaires du CFFSN.

www.sports-nautiques.fr / 01.30.32.93.90